

# COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal

du 3 juillet 2003

**Présidence : Madame Gloria CAPT, Présidente**

**La Municipalité est au complet.**

**Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.**

### **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Josette FLACTION, Martine FREY TAILLARD, Luisella MULLER, Daniel de RAEMY, Robert FAVRE, Claude GASSER, Pascal GIROD, Yves-Olivier JACCARD, Peter OTHENIN-GIRARD, Philippe PAVID, Vassilis VENIZELOS, Thierry VUAGNIAUX, Yves VUAGNIAUX, Walter MULLER.

Excusés :

Mesdames et Messieurs Martine FREY TAILLARD, Luisella MULLER, Daniel de RAEMY, Robert FAVRE, Claude GASSER, Pascal GIROD, Yves-Olivier JACCARD, Peter OTHENIN-GIRARD, Philippe PAVID, Vassilis VENIZELOS, Thierry VUAGNIAUX, Yves VUAGNIAUX.

Arrivés après l'appel :

Madame Josette FLACTION, ainsi que Monsieur Walter MULLER qui avait annoncé son retard.

\* \* \* \* \*

**Madame la Présidente :**

L'assemblée est en nombre, elle peut valablement délibérer et je la déclare ouverte.

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2003**

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

**3. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE**

Le 24 juin 2003, j'ai reçu une pétition de Monsieur Michel DUPUIS, Syndic de la Commune des Iris, relative à la circulation à l'avenue des Iris. Cette pétition a été signée par plusieurs dizaines de personnes ; je vous en donne connaissance.

*Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,*

*Les beaux jours sont de retour et l'animation à l'avenue des Iris bat son plein. Cependant, la circulation y devient vraiment préoccupante pour les riverains, les promeneurs et les cyclistes. La vitesse est très souvent inadaptée à l'activité de détente qui y règne.*

*Selon une étude du BPA, un piéton heurté par une voiture roulant à 45 km/h. décède une fois sur deux. A une vitesse de 30 km/h., ses chances de survie grimpent à 95%. Fort de ce constat, le BPA est favorable à l'introduction de zone à 30 km/h.(sic) dans les quartiers résidentiels.*

*Mon souhait serait que cette avenue soit classée en zone à 30 km/h ou qu'elle soit accessible depuis une seule extrémité afin de limiter le transit.*

*Cette démarche est soutenue par des concessionnaires et des usagers dont vous trouverez les noms sur les listes mentionnées en annexe.*

*Je vous remercie par avance de votre collaboration et dans l'attente de vos nouvelles, je vous adresse Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, mes cordiales salutations.*

Signée Michel Dupuis et remise avec quatre pages de signatures de concessionnaires et d'usagers.

Je transmets cette pétition à la Municipalité, conformément à l'article 62 de notre règlement, dès lors qu'elle a un caractère purement administratif. Je demande donc à la Municipalité de lui donner la suite qu'elle comporte.

\* \* \* \* \*

Je vous donne connaissance du courrier que m'a adressé Madame Raymonde BAER en date du 29 juin :

*Madame,*

*Puisque je n'ai pas eu la chance d'être publiée dans le courrier des lecteurs du 5 mai, je me permets de vous soumettre ma requête.*

*Habitant le quartier depuis 1964, je constate que depuis plusieurs années, nous avons de plus en plus de dégâts dans notre quartier.*

*Principalement à l'arrêt du bus TPY de Pierre-de-Savoie ; à savoir qu'on y trouve de tout, cannettes de bière, bouteilles cassées, crachats, préservatifs, mégots en nombre, urines dans les coins dudit arrêt, alors que les WC sont juste derrière, urinoirs, lavabos, vitres blindées cassées et l'eau coule jours et nuits.*

*On installe des tables, fauteuils pour boire la bière et fumer des joints et pour faire le compte, les bancs où l'on ne peut plus s'asseoir, couverts de graphities (sic) et insanités.*

*Je souhaite que la municipalité prenne le temps de venir constater les dégâts, surtout les samedis et dimanches soir vers 21h et qu'à l'avenir nous ayons un arrêt de bus un peu plus accueillant ; plusieurs personnes ont honte de cet endroit immonde.*

*Je plains les ouvriers de la voirie qui doivent nettoyer cet endroit.*

*En espérant vous avoir dit l'essentiel, veuillez accepter mes respectueuses salutations.*

Signé Raymonde BAER.

Copie de ce courrier a été adressée à Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER et je le remercie de lui donner la suite qu'il comporte.

\* \* \* \* \*

Au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur Cédric PILLONEL
- Une question de Monsieur Jean-Marc COUSIN

**4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ****Madame la Présidente :**

Monsieur le Syndic, avez-vous une communication à présenter à ce Conseil ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Oui, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les cordiales salutations de la Municipalité.

Je souhaite vous donner lecture de la Communication C/9.

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**  
**concernant**  
**le déroulement, le samedi 28 juin 2003, de manifestations non autorisées sur le**  
**domaine public**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'organisation, le samedi 28 juin 2003, d'une manifestation « skinhead » et d'une contre-manifestation « antifasciste » est parvenue à la connaissance de la Municipalité par les nombreux tracts qui circulaient par différents canaux de diffusion, alors qu'aucune demande d'autorisation ne lui avait été présentée.

Dans sa séance du 26 juin 2003, et en l'absence d'informations sur leur déroulement et leur organisation, la Municipalité a décidé de ne pas autoriser ces manifestations, dans le souci de garantir la sécurité et l'ordre public.

La presse s'est fait l'écho de cette décision, tout en s'empressant d'aviser son lectorat des jours, heures et lieux des manifestations en question.

Ces manifestations ont eu lieu nonobstant la décision prise par la Municipalité.

Les polices cantonale et municipale ont mis sur pied le dispositif nécessaire pour assurer le respect de la sécurité et de l'ordre public. Les mesures prises ont porté leurs fruits. La situation a été gérée sans heurts par les forces de l'ordre qui ont parfaitement maîtrisé la situation et qu'il convient de remercier ouvertement pour leur travail efficace et adapté aux circonstances.

Les responsables connus des groupements en cause seront dénoncés pour contravention au règlement de police.

Nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

**Madame la Présidente :**

Je vous remercie, Monsieur le Syndic. Avez-vous d'autres communications ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Non, Madame la Présidente.

<b>5. COMPTES COMMUNAUX 2002 (MONSIEUR JEAN-LUC RAYMONDAZ, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR)</b>
---

**Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ :**

J'aimerais tout d'abord vous signaler une erreur dans mon rapport au point 1. GENERALITÉS : il faut lire « **avant** » les compléments au budget, et non « après ». Veuillez m'excuser.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ ne donne ensuite lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

**Madame la Présidente :**

Dans le résumé des comptes, la Municipalité demande au Conseil communal d'adopter les comptes de l'exercice 2002 tels que présentés vu le rapport de la Commission des finances. Nous allons dès lors passer en revue les différents comptes. Je vais vous lire les têtes de chapitres en vous priant de vous manifester à chacune d'elles si vous le désirez. Nous commençons à la page 166.

**8 Service des Energies  
80 Administration générale SE  
82 Service du gaz  
820 Achats et ventes SIG**

**Monsieur Pierre-André MICHOUUD :**

En lisant le rapport de notre Commission, nous voyons que l'activité de vente de gaz a dégagé un bénéfice de plus d'un million par rapport au budget, ce qui représente un peu plus de 13%.

Je m'étonne quand même que l'on n'ait pas pu répercuter de suite la différence sur les clients, car cela ressemble plus à un impôt caché qu'à une volonté de s'adapter par rapport au prix. Certes, on ne va pas pouvoir modifier le prix du gaz comme on peut le faire avec celui de l'essence, puisque l'on sait que le prix du gaz est basé sur celui de l'essence, très régulièrement. Je trouve que c'est quand même un peu fort, car je crois savoir que cette année, nous n'avons pas non plus une grosse répercussion sur le prix du gaz. Personnellement, je pense qu'on pourrait faire un effort, autant pour les privés que pour les industries qui utilisent ce combustible.

**Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :**

Effectivement, Monsieur MICHOUUD, ce bénéfice est dû en toute petite partie aux conditions atmosphériques de l'automne 2002, période où nous avons vendu plus de gaz. Ce bénéfice est dû surtout pour ce que vous avez dit, à savoir que nous n'avons pas répercuté la baisse du prix du gaz. Il faut savoir que le prix du gaz est fixé tous les trimestres par notre fournisseur. A l'automne 2002, nous apprenions qu'il y aurait une baisse pour la fin de l'année. Dans le même temps, on nous annonçait aussi une hausse de 30% pour le premier trimestre 2003. Cela est dû au prix du marché du pétrole et aussi à la politique internationale, car il y avait en point de mire la guerre en Irak.

C'était donc une volonté du Service et de la Municipalité que de lisser les choses et ne pas descendre ces prix en 2002 pour les augmenter de l'ordre de 30% en 2003. On peut éviter cet exercice-là, bien que d'autres villes, Neuchâtel par exemple, ne l'ont pas fait, car elles ont répercuté cette baisse, mais dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003, elles ont aussi vu le prix du gaz augmenter.

**Monsieur Pierre-André MICHOUUD :**

Merci de votre réponse Monsieur le Municipal. Est-ce que le gaz a vraiment augmenté de 30% en début 2003 ? Si cela n'est pas le cas, est-il prévu de baisser le prix du gaz en 2003 ?

**Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :**

Votre question ne porte plus sur les comptes, mais sur l'avenir.

Pour ce qui est de cette annonce d'augmentation de 30%, vous avez effectivement raison, car nous ne l'avons pas reçue. La guerre en Irak a duré moins longtemps que certains pessimistes le pensaient. Nous avons effectivement une augmentation du gaz que nous n'allons pas répercuter. J'ai demandé une proposition à mon Service pour cet automne - la Municipalité n'est pas encore nantie de cette affaire-là -, pour débiter une promotion du gaz et nous pourrions répercuter d'une manière ou d'une autre cette augmentation moindre pour la fin de l'année, voire le début 2004.

**Monsieur Pierre-André MICHOU :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse et espère que nous verrons quelque chose arriver à la fin de l'année.

**Madame la Présidente :**

S'agissant d'une simple question, nous poursuivons.

**Madame la Présidente :**

Je vous prie de prendre la page 163 pour examiner le récapitulatif des comptes.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble des comptes 2002 et sur le rapport de la Commission des finances :****Monsieur Jean-Claude RUCHET :**

Ma question ne porte pas sur les comptes, mais sur le rapport de la Municipalité. Elle concerne les pages 28 et 29, plus précisément deux tableaux qui évoquent les élections cantonales.

En page 28, je vous lis la fin de la légende de ce tableau : « *Les neuf sièges de l'arrondissement ont été répartis comme suit : ...* ». Nous y voyons par exemple le parti socialiste avec quatre sièges.

En page 29, je vous lis également la légende qui se trouve sur le tableau du haut « *Les députés qui occupent ces sièges - cela veut dire les neuf sièges du tableau précédent - sont les suivants dans leur ordre d'élection : ...* ». Là, nous voyons qu'il y a trois députés socialistes. D'où ma question : y aurait-il une erreur, soit dans les tableaux, soit dans les légendes ? Le quatrième siège socialiste serait-il utilisé par un député d'un autre parti ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

L'arithmétique réserve quelquefois des surprises, Monsieur le Conseiller !

Effectivement, nous devrions lire dans le tableau au bas de la page 28 :

- Parti socialiste : 3
- Parti radical : 2
- POP : 1
- UDC : 2
- Libéral : 1

Nous en prenons acte.

**Madame Adine PERRET :**

Pour avoir présidé le Bureau électoral l'an dernier lors des élections cantonales, je puis vous indiquer qu'à la page 28, la liste qui y figure est en fait celle de la répartition des sièges telle qu'elle aurait été uniquement sur la Commune d'Yverdon. Or, la répartition des sièges tient compte d'une part de tout le district et d'autre part de la répartition avec le district de Grandson, selon le système bernois.

Effectivement, si on ne tenait compte que de la ville d'Yverdon, il y aurait eu quatre sièges pour le parti socialiste et un siège pour chacun des autres partis. Lorsqu'on ajoutait le district d'Yverdon, cela changeait la répartition.

**Monsieur Jean-Claude RUCHET :**

Je remercie Madame la Présidente du Bureau électoral de 2002. Effectivement, c'est bien la réponse que j'attendais. J'aimerais qu'à l'avenir on fasse attention entre la légende et les tableaux, car cela peut prêter à confusion.

**Monsieur Gérard JUNOD :**

Dans le même ordre d'idée, à la page 2, « Commission de recours en matière d'impôts », je vois que Monsieur SARTORETTI y figure alors qu'il a quitté cette Commission depuis longtemps. D'autre part, il manque Madame Marceline MILLILOUD, je crois, mais je n'en suis pas très sûr. Il y a peut-être d'autres erreurs dans d'autres Commissions, mais je me suis contenté de contrôler uniquement celle que je préside.

**Madame la Présidente :**

Merci Monsieur le Conseiller ; nous en prenons acte.

**Monsieur Charles KULL :**

Au nom du groupe libéral, je tiens à féliciter la Municipalité pour sa bonne gestion en 2002. Cependant, une amélioration de plus de cinq millions du résultat fait penser que les budgets n'ont pas été faits sur une base zéro. Près de trois millions de crédits supplémentaires sont la preuve que des progrès peuvent encore être réalisés dans la préparation des budgets. Une rude tâche vous attend et je vous souhaite bonne chance. Merci d'avance pour votre sérieux.

Plus personne ne demande la parole et **l'ensemble des comptes 2002, ainsi que le rapport de la Commission des finances, sont acceptés à l'unanimité.**

**6. PRÉAVIS NO 13/03 CONCERNANT :**

**A) LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS À LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME QUI SERA PROPRIÉTAIRE DE LA « MAISON DE RÉGION », SISE À LA RUE DE LA MAISON-ROUGE À YVERDON-LES-BAINS, DESTINÉE À ACCUEILLIR LES ACTIVITÉS DE L'ADNV ;**

**B) L'OCTROI D'UN CRÉDIT DE FR. 71'000.- POUR LE FINANCEMENT DE LA PART DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS À LA SOUSCRIPTION D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ANONYME PRÉCITÉE. (MADAME SARAH SCAPERROTTA, RAPPOTRICE).**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Sarah SCAPERROTTA ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Marinette NICOLLIN, Sarah SCAPERROTTA, Yves-Olivier JACCARD, Pierre-André MICHOU, Walter MÜLLER, remplaçant Jean-Pierre CHAPUIS, Jean-Luc RAYMONDAZ, Bernard SCHALLENBERGER.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :****Monsieur Michel WERKLE :**

J'adresse ma question à la Municipalité. L'octroi du prêt LIM est-il subordonné à un cautionnement et, dans l'affirmative, qui se portera caution ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Nous avons vérifié cet aspect important et après vérification, nous pouvons affirmer que la Commune n'aura pas à cautionner ce prêt LIM. En effet, celui-ci fera l'objet d'une garantie sous forme d'une hypothèque de rang supérieur à celle qui sera exigée par la banque. Comme vous l'avez vu dans le préavis, le financement de ce projet se fera par trois canaux, soit :

- des fonds propres, amenés par des communes membres et des privés ;
- des fonds obtenus par le crédit LIM ;
- des fonds bancaires, en l'occurrence une hypothèque de deuxième rang.

**Monsieur Pierre HUNKELER :**

Je suis un peu surpris par ce préavis dans la mesure où je pensais que l'ADNV a essentiellement un rôle de développement régional et là, j'ai un peu l'impression qu'elle encourage son propre développement. C'est la seule association de développement dans le Canton - et il y en a plusieurs sauf erreur - qui deviendrait propriétaire de ses murs.

Je suis surpris aussi puisqu'il s'agit surtout de construction de bureaux alors que sur la place d'Yverdon, des bureaux sont encore largement disponibles. Des appartements apporteraient un plus au développement régional et sont, eux, beaucoup plus rares.

J'avais la même question au sujet du cautionnement. Je pense qu'avec un cautionnement garanti par une hypothèque de deuxième rang, les frais d'entretien et l'amortissement seront nettement plus coûteux qu'avec un prêt LIM cautionné par la Commune. J'aimerais savoir aussi si le prêt bancaire nécessite également un cautionnement ou si l'hypothèque qui est prévue assurera le tout.

Enfin, j'aimerais savoir quel est le préavis du Conseil régional LIM dans lequel nous avons plusieurs délégués, dont Monsieur le Syndic et quelques Conseillers ou nos Conseillers communaux, mais nommés par le Conseil.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Pour celles et ceux qui ont observé ce projet, dit de la Maison-Rouge, vous avez certainement constaté que celui-ci propose une mixité intéressante, avec une prédominance de logements.

Effectivement, l'ADNV s'intéresse à acquérir, au travers de cette société anonyme, des locaux dans l'ancienne tannerie - ce beau bâtiment actuellement en rénovation -, ainsi que des surfaces au rez-de-chaussée d'un bâtiment nouveau qui se construit légèrement au nord, rive droite du Canal Oriental.

- Pourquoi l'ADNV procède-t-elle à l'acquisition de locaux par le truchement d'une société anonyme ?

C'est effectivement une analyse financière qui a permis de démontrer qu'en payant un loyer équivalent, de l'ordre de Fr. 50'000.- par année, nous pourrions après une quinzaine d'années, constater que l'investissement serait amorti de 50%. Le prêt LIM de Fr. 400'000.- est envisagé au niveau de son amortissement sur une durée de 15 ans. Si l'on envisage également un amortissement du prêt bancaire à raison de 2% par année sur 15 ans, on voit que le 30% du prêt bancaire serait donc amorti. Après une quinzaine d'années, cette affaire deviendrait donc bénéficiaire à tel point que la société anonyme pourra distribuer un dividende à ses membres actionnaires. Sur le long terme, cette affaire est donc extrêmement intéressante.

Il est vrai aussi, et c'est peut-être par là que j'aurais dû commencer, qu'il est apparu au Conseil exécutif de l'ADNV que de posséder une « Maison de région », en somme d'identifier la région en un lieu, sur un bâtiment, était un fait extrêmement porteur. Il s'agit-là d'une opération de communication qui a été largement plébiscitée par le 90% des communes membres de l'ADNV. J'aimerais préciser aussi, c'est l'élément surprise de ce dossier, que de nombreux privés ont souscrit des parts pour un montant de Fr. 100'000.-. On voit déjà que le prêt bancaire sera moindre.

En ce qui concerne le Conseil régional, celui-ci est sollicité régulièrement au travers de sa Commission « Affaires publiques » et il a bien évidemment préavisé favorablement en ce qui concerne le soutien de ce prêt LIM.

J'espère ne pas avoir omis une question.

**Monsieur Roger RANDIN :**

Si j'ai bien compris le préavis, la société sera propriétaire de la « Maison de région ». Elle va également acquérir les locaux du rez-de-chaussée de l'immeuble en construction pour les CGPO qui eux, devraient être acquis en copropriété avec les propriétaires d'autres logements. J'aimerais avoir la confirmation de ce que j'avance, ou savoir si c'est l'ensemble du projet qui lui, est en copropriété, y compris la « Maison de région ».

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Le régime de propriété qui sera adopté dans ce quartier sera la copropriété. La société qui acquerra le lot de copropriété à louer à l'ADNV sera, par ce biais-là, copropriétaire de l'ensemble du groupe de bâtiments.

**Monsieur Roger RANDIN :**

Si l'ensemble, y compris la « Maison de région » et de l'ancienne tannerie, est acquis en copropriété, cela pose tout de même certaines questions, je parle ici des charges bien évidemment, car qui dit copropriété dit charges au niveau de l'exploitation. Celles-ci ne sont pas les mêmes pour des bureaux que pour un immeuble locatif. J'aimerais savoir si, au niveau de la Municipalité, vous avez prévu cela.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Effectivement, une copropriété est régie par un règlement de copropriété qui définit notamment, avec des plans exacts, quelles sont les parties privatives et les parties communes et qui fixe la répartition des charges liées à l'entretien de ces bâtiments. Durant l'exploitation du lot de copropriété, les copropriétaires sont tenus de constituer un fonds, en mettant chaque année un montant *ad hoc* dans ce fonds. Ils peuvent ainsi, au gré des travaux qui pourraient se présenter dans le temps, assumer cet entretien.

A Yverdon, nous avons de nombreuses copropriétés qui fonctionnent très bien, pour autant qu'elles soient bien gérées, évidemment. A ce titre-là, je dirais que ce régime de propriété ne pose pas de problème majeur, pour autant que ce fonds de rénovation soit régulièrement alimenté.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à une large majorité.**

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une large majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une large majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une large majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1** : La Municipalité est autorisée à participer, au nom de la commune, à la création d'une société anonyme propriétaire de la « Maison de région », sise à la rue de la Maison-Rouge à Yverdon-les-Bains, destinée à accueillir les activités de l'ADNV.

Article 2 : Un crédit de Fr. 71'000.- lui est accordé pour libérer les actions à souscrire par la Commune.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et les actions souscrites seront portées au bilan de la comptabilité communale au compte n° 915.3201 « Parts de sociétés ».

**7. PRÉAVIS NO 14/03 CONCERNANT LA CONSERVATION DE LA STRUCTURE DU NUAGE « BLUR », SOIT :**

**A) LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS À LA CRÉATION DE LA FONDATION « ESPACE D'AILLEURS » ;**

**B) L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'100'000.- AU MAXIMUM POUR LE FINANCEMENT DE LA PART DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE CONSERVATION DE LA STRUCTURE DU NUAGE « BLUR » PAR LA FONDATION PRÉCITÉE ;**

**C) LE CAUTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS À L'EMPRUNT LIM DE FR. 2'000'000.- CONTRACTÉ PAR LA FONDATION PRÉCITÉE ;**

**D) L'ACQUISITION DE L'ÉTAT DE VAUD D'UNE CONCESSION D'USAGE DU DOMAINE PUBLIC LACUSTRE CANTONAL ET SA SOUS-CONCESSION À LA FONDATION PRÉCITÉE ;**

**E) L'OCTROI À LA FONDATION PRÉCITÉE D'UN DROIT DE SUPERFICIE GRATUIT GREVANT UNE SURFACE DE 1'000M<sup>2</sup> ENV. DE LA PARCELLE COMMUNALE N° 2346 « A L'HIPPODROME » POUR UNE DURÉE IDENTIQUE À CELLE DE LA CONCESSION D'USAGE DU DOMAINE PUBLIC LACUSTRE CANTONAL.**

**(MONSIEUR MAXIMILIEN BERNHARD, RAPPORTEUR).**

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Silvia GIORGIATTI, Maximilien BERNHARD, Pascal BLUM, Laurent GABELLA, Charles MOUQUIN, Jean-Marc PERNET, Cédric PILLONEL.

**Madame la Présidente :**

Bien que chaque Conseiller ait reçu une copie du rapport de majorité et du rapport de minorité, je propose qu'ils soient néanmoins lus en leur entier, vu l'intérêt que suscite ce projet au sein de la population.

*Lecture du rapport de majorité par Monsieur Maximilien BERNHARD.*

**Madame la Présidente :**

Merci Monsieur le rapporteur. Je passe maintenant la parole à Monsieur Charles MOUQUIN pour la lecture du rapport de minorité.

*Lecture du rapport de minorité par Monsieur Charles MOUQUIN.*

**Madame la Présidente :**

Merci Monsieur le Conseiller. Avant d'ouvrir la discussion sur cet article, je souhaiterais vous rappeler deux règles élémentaires prévues par notre Règlement, à savoir tout d'abord l'article 67, alinéa 2 que je vous lis :

*« Sauf les membres de la Commission et ceux de la Municipalité, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole tant qu'un membre du Conseil qui n'a pas encore parlé le demande ; toutefois, elle ne peut être refusée, s'il s'agit d'un fait personnel. »*

Je vous rappelle également l'article 68 : *« Aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission du Président.*

*L'orateur ne doit pas être interrompu ; l'article 23 est toutefois réservé. »*

Je vous remercie donc, pour la suite des débats, de respecter ces deux articles.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :****Monsieur Christian PAULI :**

De toute évidence, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, personne ne veut se lancer. Comme il faut bien qu'il y ait quelqu'un en premier, je serai « ce quelqu'un ».

En décembre de l'année dernière, j'avais entre autres demandé que l'étude pour laquelle la Municipalité nous demandait un crédit réponde, sans tabou et sans restriction, aux questions liées au financement immédiat, à moyen et à long terme, ainsi qu'aux frais d'exploitation qui découleraient du maintien de la structure de "Blur".

Avant de prendre la décision d'ouvrir les cordons de la bourse ce soir et d'engager notre Commune dans d'importants cautionnements, il me paraît indispensable de reposer ces questions et surtout d'analyser les réponses reçues.

**Financement immédiat :**

En plus du crédit d'investissement de Fr. 2'100'000.- demandé, et qualifié je suppose maladroitement de « financement maximum » dans le texte du préavis, on nous demande d'engager la Commune pour Fr. 2'000'000.- supplémentaires par le cautionnement d'un crédit LIM. L'engagement total demandé est donc de Fr. 4'100'000.-.

A cela devront s'ajouter les frais liés au déplacement des collections de la Maison d'Ailleurs et au réaménagement dans les nouveaux locaux. Ces dépenses, vraisemblablement entièrement à notre charge, ne sont pour l'instant comptabilisées nulle part.

Il faut encore relever que, contrairement à l'habitude pour des crédits d'investissements, ce préavis ne mentionne pas les charges annuelles d'exploitation liées à l'emprunt de Fr. 2'100'000.-. Elles comprennent au minimum les frais d'intérêts variables du capital investi, ici environ Fr. 48'300.-, ainsi que l'amortissement, dans notre cas Fr. 210'000.-. Pour ce seul emprunt, ce sont donc Fr. 258'300.- qui seront annuellement à la charge de la Commune pour les dix prochaines années.

#### Phase d'exploitation :

S'agissant du fonctionnement de la fondation qu'il est proposé de créer pour piloter le projet, et non pas de celui de la Commune, on pourrait se désintéresser de ce problème.

Une simple question, jamais abordée dans le préavis : Trouvera-t-on un locataire d'accord de louer le futur restaurant toute l'année et non pas seulement durant la belle saison ? La Commission s'est aussi interrogée sur la fragilité d'un budget dont la moitié des revenus proviennent de subventions.

Cependant, avant même la création de la fondation, on doit se poser dès aujourd'hui la question des répercussions, sur la bourse communale, de son éventuelle faillite. Rien n'indique pour l'instant que l'entreprise soit viable. Même s'il est précisé que « *l'insuffisance de liquidités évolue dans un sens favorable* », le tableau qui est dressé est préoccupant. La Commission, dans son rapport, indique encore que la fondation devrait obtenir une limite de crédit auprès d'une banque, crédit qui pourrait être cautionné par la Commune. Les épaules qu'on nous attribue sont décidément bien larges !

Enfin, si la fondation venait vraiment à mal tourner, le remboursement des Fr. 2'000'000.- du crédit LIM serait de notre responsabilité. Pour éviter une telle issue, le renflouement de la fondation par la Commune serait quasiment inévitable, l'histoire est là pour le démontrer. Il est peut-être bon de rappeler un cas exemplaire de situation où, pour ne pas perdre le capital investi, il a fallu passer à la caisse à répétition : j'ai nommé le Grand Hôtel des Bains. Comparaison n'est pas raison, mais faut-il de nouveau prendre un tel risque ? Avec une Maison d'Ailleurs déplacée dans de nouveaux locaux, la Commune serait dans l'obligation de faire vivre l'« Espace d'Ailleurs », quel qu'en soit le prix.

Je suis depuis longtemps parmi les partisans d'un musée de la science-fiction plus présent et ayant une place dans la ville. Il serait d'un grand préjudice pour cette institution que de l'accuser par la suite de coûter trop cher à la Commune.

Pour clore le chapitre de la fondation, il est intéressant de constater qu'avec ce genre de structure, et sauf gestion frauduleuse bien entendu, il n'y aura jamais de responsable en cas de naufrage. Cette remarque n'est pas une critique envers les responsables de fondations qui font le plus souvent un travail remarquable. Il s'agit du constat que, dans le cas qui nous intéresse, la fondation gèrera "l'argent des autres". Et, bien entendu, "les autres", ce sont, entre autres, vous et moi.

En décembre dernier, en déclarant « *dans quelques mois, nous devons être en mesure d'accepter que ce projet ait une suite ou peut-être de le refuser, mais en toute connaissance de cause* », j'avais souhaité que l'on prenne le temps et le soin d'étudier ce projet en profondeur. Aujourd'hui, au nombre des certitudes, il y a un coût que je juge élevé par rapport à l'utilisation qui serait faite de la structure de Blur. D'autre part, par le jeu des cautionnements, l'engagement supplémentaire demandé est considérable en regard des risques de l'opération. Mais je constate surtout que le plus grand flou règne sur les coûts d'exploitation et sur la future gestion du site. Des dépenses supplémentaires, liées notamment à l'aménagement et à l'animation du site sont prévisibles, mais nous n'avons aucune visibilité de celles-ci aujourd'hui.

Le futur se construit avec des projets solides et, sans mauvaise allusion, car c'est encore un autre débat, celui-ci ne répond pas à ce critère de solidité. Je ne le soutiendrai donc pas.

On me reprochera certainement qu'en ne considérant que l'aspect financier du projet, je condamne une occasion unique de collaboration avec l'Agence Spatiale Européenne. Depuis plusieurs mois, on se plaît à décliner à tous les temps l'idée selon laquelle le développement technologique de la région passe nécessairement par la réalisation du projet qui nous est soumis ce soir.

La réalité est qu'une vitrine technologique, si particulière soit-elle, ne suffit pas à attirer des entreprises dans une région, ni à intéresser toute une population aux dites technologies. Nous avons déjà un outil qui a été conçu pour cela : Y-Parc. Même si ses débuts ont été modestes, le parc technologique yverdonnois se développe. Il devrait être la vitrine qui semble tant manquer. Aujourd'hui, on ne fait que peu d'efforts pour attirer le public dans cet espace et présenter les réalisations et recherches en cours. L'ESA a sa place à Y-Parc et, à condition d'ouvrir largement ce site, ne devrait pas rechigner à y établir sa vitrine aux côtés des autres vitrines qui font malheureusement défaut aujourd'hui.

Si la Municipalité entend, comme indiqué dans le préavis, « *mobiliser les forces de notre région sur un projet fédérateur (...)* », alors la Municipalité se trompe de projet. Achéons et améliorons ce qui existe déjà et ne dispersons pas « *les forces de notre région* » dans une nouvelle réalisation aussi hasardeuse. Je vous remercie de votre attention.

**Monsieur André PERRET :**

Je crois que le problème qui nous est posé ce soir est éminemment politique. Pas de politique partisane, mais dans le vrai sens du terme, la vraie politique, à savoir quelle est la décision que nous voulons prendre ce soir sur un développement futur possible de notre région, de notre Ville, que je pourrais résumer dans un message qui serait :

- Voulons-nous donner un message positif à l'extérieur et sommes-nous prêts à prendre un petit risque pour donner ce message positif ?

Pourquoi me direz-vous vouloir donner un message positif et attractif à l'extérieur ? On sait que lors d'un choix d'un lieu de vie, on est attiré par les régions ou les lieux qui éveillent en nous une image positive. Dans le cadre d'implantations industrielles, le même phénomène fonctionne. On va chercher des endroits desquels on a une image positive et actuellement, lorsque cette image est encore associée à des technologies de pointe, elle est très attractive. Ce soir, nous pouvons faire quelque chose pour notre image, de telle manière qu'elle puisse être un élément attractif pour des gens qui recherchent des lieux pour des implantations industrielles.

Lorsque les choses vont mal, lorsqu'une entreprise a des difficultés, on est les premiers à tancer la Municipalité pour leur demander : mais qu'est-ce que vous faites ? Je peux vous dire une chose : lorsque les choses vont mal, la Municipalité ne peut rien faire.

Aujourd'hui, elle nous propose quelque chose. Essayons de développer une image qui puisse être attractive pour des gens qui cherchent des implantations. Dans ce cadre-là, si Y-Parc est un élément intéressant, notre Parc technologique est en synergie avec la proposition qui nous est faite aujourd'hui ou la proposition qui nous est faite va en synergie avec le Parc technologique.

A mes yeux, aujourd'hui, on nous donne l'occasion de faire quelque chose, de prendre nos responsabilités pour créer et améliorer cette image. Je pense qu'on ne doit pas rater cette opportunité et je vous invite à appuyer le préavis municipal.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Effectivement, il est de la responsabilité d'une Municipalité, non seulement de gérer au plus près de sa conscience les finances communales et la Commune en général, mais également de proposer des idées, des projets, donc pour prendre une image, de placer des jalons vers l'avenir, notamment en pensant à la jeunesse et aux générations futures. A ce titre, ce qu'il faut analyser ce soir, c'est le contexte dans lequel ce projet a démarré. Il est évident que si nous n'avions pas eu Expo.02, nous n'aurions jamais parlé de ce projet.

L'idée est partie effectivement lors de la visite d'un représentant de l'Agence spatiale européenne à Yverdon-les-Bains, car vous le savez certainement, la Maison d'Ailleurs et son directeur et conservateur Monsieur Patrick GYGER, entretiennent des relations extrêmement étroites avec cette station spatiale européenne. Il se trouve même que cette Agence vient puiser dans les très riches collections de ce musée, des informations qu'elle utilise pour ses développements dans le domaine spatial. J'aimerais également vous préciser que c'est lors de la visite du Docteur BRISSON à Yverdon-les-Bains l'été dernier que celui-ci a découvert en quelque sorte l'intérêt de ce projet. Il s'est dit finalement : voici une structure qui permettrait à notre Agence de présenter dans un contexte extrêmement original, nouveau, unique, les transferts de technologie, les développements que nous effectuons. Il s'agit donc pour cette Agence de s'offrir une vitrine technologique. Effectivement, pourquoi Yverdon, qui n'est finalement que la 20<sup>ème</sup> ville de Suisse ? C'est aussi parce que vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller PERRET, nous avons au sud de la ville, un Parc scientifique et technologique, qui émerge actuellement de façon extrêmement réjouissante.

Nous avons aussi une Ecole d'ingénieurs qui, je vous le rappelle, va doubler ses locaux très prochainement et qui affirmera ainsi la volonté de notre ville, non seulement de rester, mais de devenir une ville de formation. Nous avons également un Centre Professionnel du Nord Vaudois qui forme d'excellents praticiennes et praticiens pour « affirmer » cette région comme une région qui a un excellent savoir-faire, dans le domaine industriel notamment.

Tout ceci est un ensemble d'atouts qu'il faut considérer. C'est à partir de là que l'idée est partie de l'ESA et c'est ensuite que nous avons imaginé installer comme locataire sur cette structure, la Maison d'Ailleurs. Je crois qu'il ne faut pas focaliser en imaginant qu'on maintient cette structure pour y installer la Maison d'Ailleurs. On va notamment y installer la Maison d'Ailleurs qui y mettra ses collections permanentes. Je rappelle qu'une partie de ces 1200 m<sup>2</sup> va être affectée à des expositions temporaires. On a parlé également d'un restaurant, ainsi que d'un espace public qui permettra aux sociétés, assemblées, associations qui souhaiteraient organiser une manifestation sur place, de pouvoir le faire.

J'aimerais m'arrêter quelque peu sur les aspects du coût, en rappelant que nous avons disposé d'environ cinq mois pour effectuer une étude de faisabilité extrêmement importante. Je rappelle que l'ensemble du crédit mis à disposition était de l'ordre de Fr. 415'000.-, la Commune en assumant quant à elle Fr. 160'000.-. Je l'ai déjà rappelé lors de la séance du 26 mai, plus de 60% des frais d'étude ont été apportés par des organismes extérieurs. Cela démontre d'une grande confiance pour notre région et pour notre Ville. Quand on fait une étude de faisabilité, la moindre des choses, c'est d'être transparent. Il est vrai effectivement que le coût qui reviendrait à la charge de la Commune, si tout allait mal, est de l'ordre de Fr. 410'000.-, Monsieur le rapporteur l'a cité tout à l'heure. Je crois qu'il faut être transparent et on parle là d'un investissement. C'est une question d'interprétation, car on peut tout aussi bien parler de charges que d'investissement. Or, Monsieur le Conseiller PERRET l'a dit, il s'agit là d'un investissement vers le futur. C'est donc un projet qu'il faut aborder soit avec le cœur, soit avec la raison... c'est selon.

Il y a encore énormément de choses à dire au sujet de ce projet. J'aimerais également rappeler que son financement est loin d'être ficelé, nous vous l'accordons aussi, et la Municipalité travaille actuellement de façon acharnée sur la recherche de fonds.

Si on fait un bilan, nous avons une lettre signée d'un très haut responsable de l'Agence spatiale européenne qui nous dit attribuer à ce projet Fr. 2'800'000.-, pour autant que la ville d'Yverdon-les-Bains manifeste clairement son envie de le soutenir. C'est effectivement un engagement conditionnel.

Nous avons un autre engagement extrêmement intéressant, qui est celui de la région au travers du prêt LIM. J'ai beaucoup de satisfaction à vous rappeler ce soir que l'ensemble des syndics présents dans le cadre de la Commission affaires publiques de l'ADNV, ont soutenu sans restriction ce projet. On a là un excellent engagement de la région pour ce projet. On arrive donc à Fr. 4'800'000.- (Fr. 2'000'000.- + Fr. 2'800'000.-). Pour ce qui concerne les Fr. 2'100'000.-, on en parlera à la fin du débat.

Au niveau du Canton de Vaud, une délégation de la Municipalité s'est rendue devant une délégation du Conseil d'Etat. Le crédit demandé à l'Etat porte sur deux montants. Un montant de Fr. 500'000.- du fonds d'équipement touristique. Là encore, suite à un contact que j'ai eu récemment avec Monsieur SORDET, son chef de Service, les garanties de versement de ce montant sont extrêmement sérieuses, il me l'a confirmé récemment. Je préciserai en passant que Monsieur SORDET a, dès le départ, soutenu ce projet.

En ce qui concerne le Conseil d'Etat, je vais vous donner lecture de la lettre que Madame Jacqueline MAURER-MAYOR nous a adressée le 25 juin 2003.

*Monsieur le Syndic,  
Madame, Messieurs les Municipaux,*

*Votre dossier concernant le projet de valorisation du Nuage de l'Exposition Nationale m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.*

*Conformément aux propos échangés entre la Délégation du Conseil d'Etat à la politique économique et touristique et des représentants de votre Municipalité, je vous confirme l'intérêt du Gouvernement vaudois pour ce projet. Il est clair que la valorisation du Nuage est un atout majeur pour le développement de votre région.*

*Vous comprendrez, néanmoins, qu'il est encore trop tôt pour engager le Canton de Vaud sur cet objet.*

Je souhaite faire un commentaire : pourquoi cette phrase ? Tout simplement parce que le second montant sollicité auprès du Canton, de Fr. 1'600'000.-, n'est tout simplement pas de la compétence du Conseil d'Etat, il doit faire l'objet d'un crédit demandé au Grand Conseil.

*Votre dossier a donc été confié, pour analyse, au Service de l'économie et du tourisme qui, le cas échéant, prendra directement contact avec vous pour des renseignements complémentaires.*

*Dès que les informations nécessaires à une prise de position du Conseil d'Etat vaudois auront été réunies, je m'engage à soumettre ce projet à mes collègues.*

Je crois qu'on a là, Mesdames et Messieurs les Conseillers, une preuve de soutien extrêmement importante de la part du Canton.

Avant-dernier soutien sollicité : celui que nous avons adressé au SECO (Secrétariat à l'économie), donc à la Confédération. Entre-temps, comme le rapport le précisait, nous avons rencontré un haut responsable fédéral, qui s'est déplacé à Yverdon-les-Bains. Celui-ci s'est engagé à défendre ce projet. Nous avons même actuellement entrepris des démarches pour rencontrer Monsieur Charles KLEIBER, Secrétaire d'Etat à la recherche. On espère obtenir un rendez-vous auprès de cette personnalité qui a bien évidemment un agenda très chargé. Il s'agit là d'un montant de Fr. 500'000.-. Nous vous l'accordons, pour l'instant, ce montant est en discussion.

Il reste dans le financement de cette opération de Fr. 10'500'000.-, la somme de Fr. 1'000'000.-, que nous souhaitons obtenir auprès de divers sponsors. Des contacts ont été pris avec la Loterie romande, qui a reçu ce projet de façon extrêmement positive. Elle a promis une réponse pour le 20 septembre prochain. Nous avons également un contact à la fin de ce mois avec la Fondation Leenaards et nous nous proposons également de rencontrer les deux autres fondations qui font partie des quatre fondations importantes de Suisse Romande, pour étayer également ce sponsoring.

La Municipalité admet que ces démarches sont longues, ou plutôt le temps que nous avons à disposition pour réunir ces fonds est lui, extrêmement ténu. Vous l'avez également lu dans le rapport et dans le préavis, la date butoir pour prendre une décision définitive est fixée au 30 octobre 2003. A l'échéance de cette date, il s'agira de décider : soit nous aurons obtenu les cautions nécessaires pour poursuivre le projet, soit nous devons annoncer à Expo.02 que nous renonçons à ce projet et à ce moment-là, l'entreprise générale concernée procédera à la démolition définitive de cette structure. Je crois que ce qui a fait tout l'intérêt de cette étude de faisabilité, c'est le temps que nous avons à disposition, extrêmement bref, compte tenu de l'importance de celle-ci. C'est pour cela aussi qu'elle s'appelle étude de faisabilité. Elle avait pour but de définir les conditions dans lesquelles nous pourrions réaliser ce projet. Ces conditions ont été traduites de façon claire et honnête par la Municipalité dans le préavis qui vous a été préparé.

Effectivement, la question qu'il faut se poser ce soir est :

- Voulons-nous, pour Yverdon, un projet porteur vers l'avenir, qui comporte certes quelques risques, mais qui montrerait vers l'extérieur l'image d'une ville « entrepreneuriale », une ville qui a envie d'aller de l'avant, de s'affirmer et qui pourrait, j'en suis convaincu et la Municipalité avec moi, récolter un jour les fruits de cette initiative.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Excusez-moi Monsieur le Syndic, de m'exprimer après vous, mais j'aimerais répondre personnellement à votre question.

J'ai très envie de dire oui et je dis oui très fort. Yverdon-les-Bains est le centre de la Suisse romande, par ses voies d'accès, par sa situation géographique. Après Expo.02 - on a aimé ou non, j'ai personnellement aimé -, Blur a apporté une image très claire, je l'ai vérifié plusieurs fois à l'étranger, dans trois pays différents. Lorsque je disais que je venais d'Yverdon-les-Bains, cela ne disait rien à personne et lorsque je parlais de Blur, cela rappelait quelque chose.

Ce dernier aspect est pour rappeler ce que veut dire une icône. Yverdon-les-Bains est liée à cette structure dans la tête des gens pour l'instant et pour quelque temps encore. Nous devons profiter de cette aubaine. J'ai pour ma part envie de rêver, j'ai envie de penser que ce rêve deviendra réalité. Nous devons réaménager l'ensemble des Rives du lac et dans un projet concret, j'ai envie de penser qu'au bout de ce bel espace, quelque chose attirera le public. Pas seulement les Yverdonnois, mais aussi des personnes extérieures à la ville d'Yverdon. J'ai envie de croire que ce projet culturel, scientifique, avec une part d'économie, existera. On passe de la science-fiction, du rêve, comme le faisait De Vinci par exemple, pour aller à la science, concrète. On construira un bâtiment qui, en lui-même, attirera les gens. Ceux-ci viendront voir les réalisations concrètes des technologies de l'espace. Le bâtiment en lui-même sera intéressant à visiter.

J'ai parlé dans mon quartier, à divers enfants et adolescents. Pour eux, c'est clair, la continuité de Blur doit se faire, on ne peut pas laisser tomber cette structure. Evidemment, celle-ci est passionnante et elle provoque des débats passionnés : on aime ou on n'aime pas. Personnellement j'aime et ce que j'aime chez elle, c'est qu'elle est tout à fait exceptionnelle. Elle attire le regard et c'est également ce que pense l'ESA. Je crois qu'on ne peut pas passer au-delà de cette opportunité de faire une publicité constante à notre Ville.

C'est pourquoi je soutiendrai fermement et activement, avec toute mon énergie, ce projet.

**Monsieur Jean-Louis KLAUS :**

Une image, une icône n'a jamais nourri son homme ni donné du travail, même si elle est de marque. L'exemple du Grand Hôtel des Bains, cinq étoiles, cité par Monsieur le Conseiller PAULI, est éloquent. Le rapport de minorité reflète, à peu de chose près, mes sentiments intérieurs.

Il y a une dizaine d'années, Fr. 800'000.- ont été dépensés par ce Conseil, pour faire connaître notre Ville en Suisse allemande. Nous n'avons jamais mesuré financièrement les retombées et je pense sincèrement que cela a été un coup d'épée dans l'eau.

Les Yverdonnois attendent du concret, des places de travail, des économies, pas des images virtuelles. Je voterai donc, sans vous importuner plus longtemps, le rapport de minorité. Je ne peux cautionner une opération de prestige avec l'argent des contribuables, même si cette opération, je le reconnais, relève d'une opportunité intéressante.

**Monsieur Cédric PILLONEL :**

La politique est quelque chose de compliqué et finalement, le Conseil communal doit se prononcer sur un paquet complet, un projet complexe. Il doit se prononcer d'une manière simple, c'est oui ou non. On peut bien sûr faire des amendements, on peut plus ou moins le modifier, mais le fond du projet, on ne peut pas le modifier. Il faut donc faire une pesée d'intérêts, car on ne peut pas dire que pour une petite chose on vote oui et pour une autre non. Lorsqu'on fait une pesée d'intérêts, il faut être honnête avec le projet et avec soi-même. Personnellement, en tant qu'écolo, j'ai quelques inquiétudes quant au bilan énergétique du bâtiment. En effet, un bâtiment qui a de l'air de tous les côtés peut avoir un bilan énergétique assez négatif, mais j'espère que la Municipalité fera tout son possible pour réduire ces inconvénients. Je suis aussi sceptique quant au budget de fonctionnement, qui mérite d'être retravaillé, la Commission a pu le voir. Je pense qu'il n'est pas impossible que la Commune doive investir chaque année un peu d'argent pour soutenir cet Espace d'Ailleurs.

Par contre, je suis enthousiaste parce que c'est un projet novateur. Je suis enthousiaste parce que l'on utilise dans ce projet des « moines » solaires, donc des cellules solaires souples, un budget de Fr. 100'000.- est prévu pour cela. En tant que « Vert », je suis très intéressé, ceci d'autant plus que l'aide fédérale pour l'énergie renouvelable est en train de mourir de sa belle mort, ce qui fait que c'est un point intéressant. C'est aussi un coup de pouce salutaire pour la Maison d'Ailleurs qui gagnera, grâce à cela, une vitrine intéressante pour elle. Surtout, c'est un projet dans lequel on peut indiquer que pour une fois, on ose avoir de l'ambition pour notre Ville en profitant des infrastructures existantes, Blur en l'occurrence, et de l'ESA.

En regardant la plupart des choses, je pense que finalement l'enthousiasme triomphe des petites chicanes qu'on peut trouver au projet et c'est pour cela que je voterai pour.

**Monsieur Pierre-André MICHOU** :

Je suis comme mes collègues, positif, et je me réjouis d'avoir entendu certaines explications.

Par contre, j'aimerais revenir sur l'allusion de Monsieur le Conseiller KLAUS lorsqu'il dit que de l'argent a été gaspillé et que rien n'a été fait. Je reviendrai sur sa remarque concernant l'investissement de Fr. 800'000.- en Suisse allemande. Je ne m'en souviens pas très bien, car je n'étais pas encore dans la ville. Je crois qu'on ne peut pas le cacher aujourd'hui, si vous vous promenez dans la ville ou aux Fest'Yv'Etés, et pas seulement en été, mais aussi lors de longs week-ends, la fréquentation de nos collègues Suisse-allemands est très importante et on pourrait même parler d'envahissement. Il vaut toutefois mieux parler en terme de fréquentation. Je crois que le bilan est très positif et, étant un acteur de la vie touristique, je crois savoir que la quantité de touristes a augmenté depuis ces dix dernières années.

Pour ne citer qu'un projet qui a porté également ses fruits à Yverdon, c'est la création par la subvention d'Inotour, de la Suisse à vélos. Yverdon étant situé sur la route cinq, nous avons une énorme fréquentation. Je crois que là, nous avons déjà des évolutions.

Si je repars beaucoup plus en arrière, il y a quelques dizaines d'années, voire plus, des entrepreneurs sont venus s'installer à Yverdon. Ce sont des gens qui ont créé des entreprises et des emplois. Actuellement, ceci est moins fréquent. On vient plutôt à Y-Parc, on crée des petites entreprises avec quelques employés, mais il manque ce gros développement.

Je pense donc qu'un projet comme celui-ci peut être fédérateur, Monsieur le Syndic nous l'a expliqué, pour justement donner ce déclic à des entreprises de venir s'implanter. Je crois que c'est précisément une source de création d'emplois, dans beaucoup de domaines, autant économique que touristique. Naturellement, il faut donner ce petit coup de pouce. Il faut montrer cette volonté non seulement à toute la population, mais aussi à nos partenaires, dans le cadre du financement, que ce soient le Canton, l'Etat, les sponsors, l'ESA. Il faut montrer que nous avons envie de ce projet, pour ensuite attirer les autres.

Je soutiens naturellement pleinement ce projet et j'invite le Conseil à en faire de même.

**Monsieur Yves RICHARD** :

Il est vrai que le projet Blur peut être fort intéressant pour la Ville. Ce projet va passer, mais je crois malgré tout qu'on a des priorités. La population yverdonnoise attend tout de même plusieurs infrastructures.

Un nouveau collège doit être bientôt construit, la Municipalité en a parlé. La population attend depuis longtemps une piscine couverte. Le Centre sportif des Isles doit aussi se concrétiser. En plus, une petite ceinture doit se faire pour le développement de la ville. Je pense que tous ces points, par rapport à Blur, sont beaucoup plus importants pour amener des nouveaux habitants à Yverdon. Je voterai non à ce projet.

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

J'aimerais apporter un certain nombre de précisions en ce qui concerne les aspects financiers de l'opération pour répondre de manière plus détaillée à Monsieur le Conseiller PAULI, et revenir sur un certain nombre d'interventions que j'ai entendues ce soir.

Monsieur le Syndic a repris le chiffre qui apparaît dans le rapport des risques financiers pour la Commune, qui se montent à Fr. 410'000.-. J'aimerais bien expliquer de quoi est constitué ce chiffre parce que cela me paraît intéressant. Tout d'abord, nous avons considéré que le risque maximal pour la Commune était d'avoir un bâtiment construit, qu'il soit sur l'eau ou ailleurs c'est la même chose, qu'il faut entretenir, chauffer, occuper, nettoyer, qu'il faut donc amortir et dont il faut payer les intérêts. Voilà en quoi consiste le risque maximal pour la Commune puisqu'on peut partir de l'idée, pour autant qu'on soit d'accord de construire ce type de bâtiment, que le patrimoine de la Commune va être augmenté d'un bâtiment supplémentaire, d'une verrue supplémentaire diront certains, d'un immeuble très intéressant diront d'autres. Pour répondre à l'intervention de Monsieur PAULI, qui dit qu'on n'a pas, dans le préavis, les éléments qui figurent dans un crédit d'investissement, ce qui est vrai et nous l'avons communiqué à la Commission par la suite, ce chiffre de Fr. 410'000.- se décompose donc de la manière suivante :

L'intérêt sur le capital investi calculé à 4,2 % (c'est le taux moyen actuel à la Commune), est d'env.	Fr. 45'000.-
L'amortissement en 20 ans du crédit de Fr. 2'100'000.-	Fr. 105'000.-
L'entretien du bâtiment, qui figure, lui, dans le préavis	Fr. 75'000.-
La conciergerie	Fr. 85'000.-
Le remboursement du prêt LIM sur 20 ans	Fr. 100'000.-
Total par année, environ	Fr. 410'000.- =====

Ce chiffre est intéressant, car il faut le mettre en regard de l'investissement total pour la construction d'un tel bâtiment.

Lorsque Monsieur le Conseiller MOUQUIN dit dans son rapport de minorité que cette construction est coûteuse, je dirais que pour un bâtiment de cette qualité, Fr. 10'500'000.-, ce n'est pas très coûteux, simplement parce qu'on a déjà la structure, les fondations du bâtiment qui sont bien construites et qui sont faites, elles, pour durer, les ingénieurs l'ont démontré.

On n'a donc pas à investir pour cette partie-là. Il est coûteux par contre parce qu'on y introduit des technologies de pointe, qui coûtent beaucoup plus cher que des technologies normales, dans la construction de bâtiments. Evidemment, on pourrait le faire à moindre coût, mais il perdrait beaucoup de son intérêt. Ce n'est donc pas un projet coûteux ; ceci l'est d'autant moins si l'on calcule la part de la Commune sur ce projet-là, étant donné que d'habitude, les bâtiments du patrimoine administratif, la Commune les assume seule. Ici, on a des partenaires qui sont prêts à s'engager, comme l'a dit Monsieur le Syndic. La part communale est relativement faible, ce qui permet d'avoir par ailleurs un coût de fonctionnement d'un bâtiment communal d'un montant extrêmement faible, c'est ce montant de Fr. 410'000.-. Certains diront que c'est beaucoup, mais ce n'est pas une question de point de vue, car si l'on compare à d'autres bâtiments du patrimoine administratif, c'est un coût qui est relativement faible. Cela, c'est le risque qu'on peut considérer pour les finances publiques. Après, il faudra savoir à quoi on l'utilise. Ce risque est naturellement calculé : si le restaurant ne fonctionne absolument pas, que ce soient trois mois, six mois ou un mois par année, il n'y a pas de loyer qui serait facturé au restaurant, tout comme à la Maison d'Ailleurs et on pourrait se demander à ce moment-là s'ils ont bien leur place dans cette structure et s'il ne faudrait pas envisager une location à quelqu'un d'autre. Voilà pour le risque financier, je pense que c'est celui que la Commune prend, sous réserve naturellement des questions que vous avez évoquées en ce qui concerne les cautionnements ultérieurs pour la fondation.

Monsieur le Conseiller PAULI a également évoqué ce projet comme une nécessité pour le développement économique régional. En tout cas, il a dit que les promoteurs de ce projet le considéraient comme tel. Nous n'avons jamais dit que c'était une nécessité puisqu'il s'agit d'une opportunité, que cette structure est là dans le lac, et qu'elle nous permet effectivement d'imaginer une diversification de notre développement économique. C'est donc une partie de ce développement, c'est une icône comme l'ont rappelé certains Conseillers, c'est un élément fort pour le développement économique régional, mais ce n'est en aucun cas une nécessité, on peut s'en passer.

Y-Parc est effectivement un lieu qui fonctionne de mieux en mieux. Par contre, nous n'aurions pas l'investissement de base de la Maison d'Ailleurs pour Y-Parc, ni pour tout autre projet construit sur terre ferme, et cela répond aussi à une des affirmations du rapport de minorité. Ceci parce que le Docteur Pierre BRISSON est venu sur place et cela s'est confirmé par la suite. C'est bien la structure telle qu'elle est architecturalement, c'est-à-dire sa localisation sur le lac, ce sont bien tous ces éléments-là qui font que l'Agence Spatiale est intéressée par la structure, par une intervention de cet ordre-là à Yverdon-les-Bains. On l'a dit, très ouvertement et très clairement, Y-Parc fait partie du réseau d'incubateurs Esinet, donc ce réseau d'incubateurs d'entreprises dans le domaine du spatial. Bien sûr, c'est déjà une avancée et c'est très positif, mais il faut donner maintenant une impulsion à cette intégration d'Y-Parc dans ce réseau et cette impulsion nous est donnée exclusivement par l'Espace d'Ailleurs sur cette structure du Nuage sur le lac.

Quant à dire que c'est une opération de prestige, celle-ci va effectivement donner une image de la ville d'Yverdon-les-Bains, mais c'est une opération qui va bien au-delà de cela. Elle ne va pas créer des emplois immédiats, pas sur la structure elle-même si ce n'est quelques-uns, donc c'est relativement négligeable. Il faut voir cela comme un investissement beaucoup plus global et qui sera difficilement mesuré, mais qui participera effectivement du développement économique général.

J'aimerais revenir sur des affirmations concernant des investissements qui auraient été, selon certains, malheureux, on a entendu parler du Grand Hôtel des Bains. C'est vrai que celui-ci nous a coûté très cher à l'époque, de même que le Centre thermal. Aujourd'hui, ces deux éléments sont des pierres angulaires de notre développement économique. Sans le Centre thermal aujourd'hui, qui engendre quand même un certain nombre d'emplois et qui fait la renommée d'Yverdon-les-Bains loin à la ronde, que serions-nous ? Un tissu de PME, avec les difficultés que l'on connaît. C'est quand même un élément très important et je ne crois pas qu'aujourd'hui, quelqu'un critique encore l'investissement qui a été consenti à l'époque. En ce qui concerne le Grand Hôtel des Bains, vous connaissez les difficultés que nous avons à accueillir des visiteurs dans notre région, étant donné le faible nombre de lits. C'est un élément important pour le développement du tourisme et de l'économie également. Donc, cela a été effectivement un investissement douloureux à l'époque, mais je crois qu'il a toute sa valeur aujourd'hui et il est incontestable qu'il participe véritablement de ce développement économique.

Personnellement, je vois l'investissement sur le Nuage de la même manière, soit comme un investissement qui portera ses fruits à court terme, et surtout à moyen et long termes, pour notre Ville et pour notre image. Je vous remercie.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

La Municipalité, respectivement URBAT, reçoivent régulièrement des projets qui sont soumis à l'étude des Services et qui sont ensuite transmis, selon le stade de leur évolution, à la Municipalité pour décision.

Le fait de recevoir les intéressés est un acte de courtoisie. A partir du moment où quelqu'un prend la peine de soumettre un dossier à l'autorité communale, s'il s'agit d'un projet d'une certaine importance, il est normal que celle-ci en accuse réception et qu'elle reçoive les initiants. Cela ne préjuge pas de la recevabilité du dossier.

Dans le cas particulier, il faut rappeler que les Rives du lac sont l'objet des préoccupations presque constantes ou en tout cas très anciennes, de la Municipalité et de votre Conseil. Je rappelle qu'il y a eu un plan directeur des Rives du lac, puis un plan d'affectation des Rives du lac et ensuite le plan général d'affectation pour toute la Ville. Celui-ci vient d'être adopté par le chef du département des infrastructures. Il y a aussi eu un plan directeur de la Ville et le concours d'idées mis en place suite à la décision de votre Conseil de refuser le projet de port il y a quelques années. Il y a donc de nombreux instruments de planification du territoire qui concernent le secteur qui fait l'objet de l'article de 24 Heures d'aujourd'hui.

Le projet primé lors du concours d'idées a eu le grand mérite de mettre en évidence la nécessité d'avoir un parking de part et d'autre de l'hippodrome et de permettre la réalisation de ce parking dont les travaux viennent de commencer. Il a aussi eu pour effet de geler les terrains en cause situés entre la Thièle et le canal Oriental, soit entre la ligne constituée par l'hippodrome et la patinoire d'une part, et le lac de l'autre. Ce sont les terrains sur lesquels l'Exposition a eu lieu l'an passé. Ceux-ci sont propriétés de la Commune. Ils ont la destination que leur donnent les documents dont je viens de vous parler et qui ont été acceptés par votre Conseil et approuvés par l'autorité cantonale. Ces terrains sont destinés à des buts d'intérêt général, de détente, de loisirs, d'activités sportives ou idéales.

A partir de cela, on peut constater que ces terrains ont fait l'objet d'un certain nombre de décisions successives et que toutes ces affectations correspondent à une tendance qui exclut une destination à des fins de logement, voire à tout autre usage essentiellement privatif. Avant que les Services n'aient pu étudier le dossier, avant que la Municipalité n'ait pris une décision, je ne peux pas vous en dire plus. Il faut attendre que ce dossier, comme tous les autres, passe à l'examen des Services communaux.

**Madame la Présidente :**

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer avant que Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOUUD ne reprenne la parole ? Si tel n'est pas le cas, je lui donne la parole.

**Monsieur Pierre-André MICHOUUD :**

J'aimerais juste revenir sur la remarque de Monsieur RICHARD. Je partage tout à fait ses inquiétudes. Il est vrai qu'il y a encore beaucoup d'investissements qui doivent être faits dans des domaines importants à Yverdon-les-Bains, mais je crois que pour un investissement de deux millions sur lequel nous allons nous prononcer ce soir, celui-ci suscite déjà un levier de huit autres millions. On a donc déjà affaire à quelque chose d'important. La Commune va investir un montant de deux millions pour un investissement total de dix millions. On va avoir affaire à des partenaires, que cela soient l'ESA, le Canton ou la Confédération, qui ne seront pas présents lorsqu'il faudra investir pour les autres travaux. Je crois que ce n'est pas positif de comparer ces investissements-là et de dire, on ne le fait pas dans le but de faire autre chose. J'aimerais encore répéter que cet investissement apportera ensuite d'autres investissements, des entreprises pourront s'installer. A ce moment-là, on aura d'autres revenus pour la Ville, des impôts supplémentaires, des sociétés en plus et là, on pourra continuer nos investissements traditionnels pour la ville d'Yverdon.

La discussion n'est plus demandée et **l'article 1 est accepté à la majorité.**

**La discussion est ouverte sur l'article 2 :** personne ne demande la parole et cet article est accepté à la majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à la majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 4** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à la majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 5** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à la majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 6** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à la majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à la majorité.

Vu ce qui précède,

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1** : La Municipalité est autorisée à participer, au nom de la Commune d'Yverdon-les-Bains à la création de la fondation « Espace d'Ailleurs », qui entreprendra les travaux de réhabilitation et de réaménagement de la structure du nuage Blur.

**Article 2** : La Municipalité est autorisée à acquérir des sociétés partenaires de l'association Expo.02 les fondations et la structure du nuage Blur et à les céder au prix coûtant à la fondation précitée.

**Article 3** : Un crédit d'investissement maximum de Fr. 2'100'000.- est accordé à la Municipalité pour le financement de la participation communale aux travaux à mener par la fondation précitée pour la réhabilitation et le réaménagement de la structure du nuage Blur. Cette dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 5105 « Fondation Espace d'Ailleurs » et amortie en 10 ans. Son engagement est en outre subordonné à l'accord des autres partenaires annoncés dans le plan de financement exposé dans ce préavis.

Article 4 : La Municipalité est autorisée à accorder le cautionnement de la Commune à l'emprunt LIM de Fr. 2'000'000.- qui sera contracté par la fondation précitée ; l'autorisation prévue par l'art. 143 de la loi sur les communes est réservée.

Article 5 : La Municipalité est autorisée à acquérir de l'Etat de Vaud la concession d'usage du domaine public lacustre cantonal permettant le maintien de la structure du nuage Blur, et à la sous-concéder ensuite à la fondation précitée.

Article 6 : La Municipalité est autorisée à grever la parcelle n° 2346 sise « A l'Hippodrome », d'une servitude de superficie de même durée que la concession d'usage du domaine lacustre cantonal, pour la surface nécessaire à l'aménagement des accès aux passerelles conduisant au nuage Blur. Ce droit de superficie sera gratuit. L'autorisation prévue par l'art. 142 de la loi sur les communes est réservée.

**Monsieur Maximilien BERNHARD :**

Notre Conseil vient d'adopter le préavis no 14. Au nom de la Commission qui a étudié ce préavis et conformément à l'article 87 de notre Règlement, j'ai le plaisir de demander à notre Conseil de soumettre ce projet au référendum populaire et ceci pour les raisons suivantes :

- Tout d'abord, l'aménagement de Blur engendrerait une modification significative du paysage de notre Ville.
- De plus, malgré une évidente majorité de notre Conseil, ce sujet demeure très controversé parmi la population yverdonnoise.

C'est pourquoi cette Commission estime que la décision définitive doit appartenir aux Yverdonnoises et aux Yverdonnois. Je vous propose dès lors de soumettre cet objet au référendum populaire.

**Madame la Présidente :**

Merci Monsieur le Conseiller. Vous vous référez donc à l'article 87, alinéa 2, de notre Règlement.

**Monsieur Maximilien BERNHARD :**

C'est exact.

**Monsieur Yves RICHARD :**

Le groupe radical soutient la proposition de la Commission.

**Monsieur Jean-David CHAPUIS :**

Le groupe UDF soutient également la proposition de la Commission.

**Monsieur André PERRET :**

Je ne vais pas dire que mon groupe soutient cette proposition, mais je vais vous donner mon avis.

J'estime que j'ai été élu dans ce Conseil pour prendre mes responsabilités. Ce soir, c'est ce que nous avons fait. Il est clair que lorsque les décisions sont difficiles à prendre, c'est assez facile de « refiler le bébé » à quelqu'un d'autre. Aujourd'hui, on pourrait « refiler le bébé » au peuple pour qu'il décide. Tant mieux s'il décide positivement, ou tant pis s'il refuse, selon qu'on est pour ou qu'on est contre. Aujourd'hui, si j'avais été contre le préavis, je serais pour le référendum, en me disant que c'est une chance supplémentaire pour que l'objet ne passe pas.

Pourquoi ne passerait-il pas ? Vous avez vu ce soir les discussions qu'on a eues pour se faire une opinion. Ces discussions, vous les avez déjà eues dans le cadre des groupes. Vous les avez déjà eues en tant que Conseiller communal parce que vous avez reçu un rapport, vous en avez pris connaissance et vous avez pu en discuter. La grande difficulté qu'on aura vis-à-vis des votants, c'est de leur expliquer les enjeux de cette décision. Aujourd'hui, si on va devant le peuple juste avant les vacances, car le référendum doit se tenir dans les deux mois sauf erreur, cela veut dire que la votation va se faire en septembre et que les gens seront encore en partie en vacances, donc préoccupés par d'autres choses que par la réutilisation du Nuage.

Finalement, on se trouve donc dans une situation où le vote risque d'être tronqué, car ceux qui décideront seront mal informés. Cela me gêne et j'espère que la Municipalité prendra les moyens de bien informer la population, car je crois que l'enjeu en vaut la peine. Ceci est ma première réaction de Conseiller communal.

Ensuite, je vais faire de la stratégie :

- Vaut-il mieux faire un référendum facultatif décidé par le Conseil ou laisser un groupe se constituer pour lancer un référendum ? Si on laisse un groupe se constituer pour lancer un référendum, on crée un noyau dur qui va lutter contre notre projet.
- Si aujourd'hui au contraire on fait un référendum facultatif, est-ce que ce groupe va se constituer ? C'est peut-être une chance supplémentaire que de demander le référendum facultatif, si référendum il doit y avoir.

Aujourd'hui, entre les deux solutions mon cœur balance et je n'ai pas encore décidé. Je dois le faire d'ici les 10 ou 20 secondes qui vont suivre.

**Madame Nathalie SAUGY :**

La majorité du groupe socialiste soutient le référendum.

**Monsieur Charles KULL :**

J'ai bien entendu les arguments de Monsieur PERRET. Comme dans tous les groupes, chez les libéraux, on a discuté vivement de ce projet et nous considérons effectivement que le référendum est une bonne solution. On soutient donc le référendum.

**Monsieur Patrik DURUZ :**

A l'image de Monsieur le Conseiller PERRET, j'ai aussi quelques doutes qui me tiraillent. J'en ai un autre que je viendrai ajouter et qui me pousserait plutôt à refuser la proposition qui est faite par la majorité de ce Conseil, c'est la suivante :

- Plusieurs des investisseurs attendent des signaux clairs, des signaux positifs. En demandant le référendum, nous signalons que nous avons un doute. Et c'est précisément le signal du doute que ces gens ne veulent pas voir.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Pour ma part, ce n'est pas un doute et je soutiens le référendum décidé par ce Conseil. De toute façon, il peut y avoir référendum, car le projet est fort controversé. Pour moi, c'est un signe clair, de transparence, pour un projet d'avenir. Je fais confiance à la population yverdonnoise, qui comprendra très bien que c'est un projet positif et d'avenir. Je soutiens donc fermement le référendum.

**Monsieur Jacques LEVAILLANT :**

Je soutiens également cette proposition de référendum parlementaire. On semble découvrir ce soir que c'est une surprise. Ce référendum a été annoncé de longue date puisque les Conseillers qui avaient pris la parole lors du premier crédit d'étude l'avaient déjà annoncé. D'autre part, la population yverdonnoise, du moins ceux qui sont opposés ou en faveur du projet, suivent très certainement attentivement les débats de ce soir, ayant été informés par le biais du Journal communal. Je ne crois pas, Monsieur le Conseiller PERRET, que la population yverdonnoise sera totalement prise au dépourvu, si elle doit se prononcer sur le projet.

Par ailleurs, le Règlement du Conseil communal prévoit cette possibilité. Si le Conseil communal d'alors, je n'y étais pas, a évoqué la possibilité du référendum parlementaire, qui relève de la législation cantonale il est vrai, c'est bien pour que nous puissions y recourir lorsque c'est nécessaire. C'est la raison pour laquelle je vous invite à appuyer cette proposition.

**Monsieur Cédric PILLONEL :**

J'ai quelque peu été choqué par l'intervention de Monsieur PERRET. Visiblement, les citoyens yverdonnois sont tout à fait à même de juger la qualité de nos candidatures lors de l'élection du Conseil communal. Par contre, lorsque les citoyens yverdonnois doivent se prononcer sur un projet, ils pourraient être influencés et mal influencés. J'ai quelque peine avec ce genre d'argumentation. Je pense qu'il faut qu'on ait une attitude constructive et démocrate. Personnellement, je trouve tout à fait normal que la population puisse se prononcer sur un sujet aussi important que celui-ci. Je soutiendrai donc de toutes mes forces ce référendum obligatoire.

**Monsieur André PERRET :**

Mon seul souci est que les Yverdonnois soient bien informés, qu'ils aient conscience de l'enjeu et lorsque je dis bien informés, cela veut dire honnêtement informés sur ce qu'est l'enjeu réel de la votation. Les arguments que j'ai entendus et qui émanent aussi bien de certains membres de ce Conseil que de la population, n'ont finalement strictement rien à voir avec les enjeux. Mon souci est que les explications données soient d'un niveau qui corresponde à l'importance du sujet à traiter.

**Monsieur Jacques LEVAILLANT :**

Je rejoins tout à fait mon collègue André PERRET. Je compte sur lui, en tant que fervent défenseur du projet, pour bien informer la population yverdonnoise sur les enjeux d'un vote en faveur du projet.

La parole n'étant plus demandée, la proposition de la Commission de soumettre le préavis no 14 à **référendum est acceptée à une forte majorité.**

**8. PRÉAVIS NO 15/03 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'545'000.-- POUR LA RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ À MOYENNE TENSION, ÉTAPES 4 ET 5 (BOUCLES "SPORTS" ET "SUD COLLINE"). (MADAME MARCELINE MILLIoud, RAPPORTRICE).**

**Madame la Présidente :**

Je passe la parole à Madame Marceline MILLIoud pour qu'elle nous lise les conclusions de son rapport. J'appelle Madame Joëlle MONNIN, scrutatrice suppléante, afin qu'elle prenne la place de Madame Marceline MILLIoud, scrutatrice et rapportrice pour ce préavis.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Marceline MILLIoud ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Chantal GUIBERT, Marceline MILLIOUD, François ARMADA, Raymond GUYAZ, Albert MARTIN, Yves THEODULOZ, David WULLIAMOZ.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : personne ne demande la parole et il est accepté à une large majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et il est accepté à une large majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : personne ne demande la parole et il est accepté à une large majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une large majorité.

Vu ce qui précède,

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1** : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de restructuration du réseau de distribution d'électricité à moyenne tension, étapes 4 et 5 (boucles "Sports" et "Sud Colline");

**Article 2** : un crédit d'investissement de Fr. 1'545'000.-- lui est accordé à cet effet;

**Article 3** : la dépense sera amortie en 20 ans au plus et imputée de la manière suivante :

Fr. 809'000.-- compte no 8154 "réseau 20 kV étape 4 - SEY électricité"

Fr. 736'000.-- compte no 8155 "réseau 20 kV étape 5 - SEY électricité".

<b>9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.</b>
--

**Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Place Pestalozzi).**

Au Moyen Age, on avait l'habitude de faire, dans le domaine de l'art, des triptyques, c'est-à-dire trois petits tableaux accrochés par des charnières. Ma question sera triptyque aussi et comme j'ai quelque pitié pour Monsieur le Municipal CARRARD qui n'a pas pu intervenir, ce sera pour lui.

- J'ai constaté avec plaisir que la Municipalité avait déplacé les pots de fleurs pour les mettre à l'entrée et à la sortie de la place, de façon à l'agrémenter et surtout à débarrasser la place de ces dits bacs à fleurs. J'étais très content, mais cependant je n'ai pas compris pourquoi la Municipalité n'avait pas fait enlever les barrières avec chaînes qui se trouvent le long de cette façade du bâtiment communal, ainsi que devant la librairie Schaer. Effectivement, cela permettrait d'agrandir la place et cela éviterait également que les passants ne tombent à cause des chaînes.
- Deuxième petit tableau, par rapport à la barrière portant le panneau de signalisation qui se trouve au milieu de la place Pestalozzi. Si je peux comprendre le bien-fondé de cette signalisation lorsque la route le long du Château était particulièrement utilisée, je pense qu'actuellement il n'est pas nécessaire qu'on la garde au milieu de la place, ceci d'autant plus que certaines personnes s'amuse à faire du tam-tam le soir avec le panneau.
- La troisième question est peut-être un peu plus folklorique. Un habitant de la rue du Four m'a signalé la présence, à 23 heures, d'une voiture française EDF/GDF, qui remontait la rue du Four à 20 km/h. et qui est passée par la place Pestalozzi. Je serais curieux de savoir de quoi il s'agit.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Effectivement, nous avons commencé à libérer la place Pestalozzi, en vue des Fest'Yv'Etés notamment. Donc, les bacs à fleurs ont été déplacés, la configuration a été modifiée. Nous n'avons pas, en fonction de l'organisation et des projections d'utilisation du domaine public, considéré que c'était nécessaire d'ôter ces poteaux et ces barrières. Il est clair que si cela devait poser un problème à la configuration imaginée pour les Fest'Yv'Etés, on pourrait le faire facilement.

Le panneau interdiction de s'arrêter sur le centre de la place va être enlevé puisque ces installations vont se mettre en place. Cela sera par contre beaucoup plus délicat si ce passage est de nouveau ouvert à la circulation cet automne. A ce moment-là, il faudra voir comment on pourrait maintenir cette information sur l'interdiction de parcage sur la place.

Pour ce qui est de la voiture EDF/GDF, je serais bien emprunté pour vous répondre et je vais passer la parole à Monsieur le Municipal FORESTIER.

**Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :**

C'est tout simple à expliquer. Nous avons deux entreprises qui sont mandatées alternativement par notre Service pour notre campagne de recherche de fuites de gaz. Il se trouve que cette fois, c'était GDF, Gaz de France.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Affichage boissons sans alcool dans les établissements publics).**

J'aurais aussi une question pour Monsieur le Municipal CARRARD.

A la suite de constats effectués par plusieurs citoyens de notre ville, ainsi que par moi-même, il fut relevé que nombre d'établissements publics se mettaient dans des situations illégales en ne respectant pas les articles 30 et 45 de la législation cantonale concernant la loi du 26 mars 2002 sur les auberges et débits de boissons (LADB). En effet, les tenanciers de ce genre d'établissements se mettent dans l'illégalité en n'affichant pas au moins trois boissons différentes sans alcool à des prix inférieurs à la boisson alcoolique la moins chère. Ne serait-il pas judicieux de mesurer l'importance de créer des conditions cadres favorables pour le développement harmonieux de la jeunesse. C'est ainsi que l'on peut juger regrettable que certains établissements ne respectent pas cette loi pourtant profitable à l'ensemble de la jeunesse. En dépit de ces faits, je tiens ici à féliciter tout de même les deux à trois établissements de notre ville qui eux, respectent cette loi et par conséquent l'épanouissement des adultes de demain.

Fort de ce constat, je demande à notre Municipalité si l'application de cette loi est importante à ses yeux. Dans l'affirmative, pense-t-elle entreprendre des contrôles systématiques pour enrayer cette tendance néfaste ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Il y a d'autres éléments, liés aux établissements publics et relevant de la Police du commerce, que Monsieur COUSIN n'a pas mentionnés. Il y a le problème des frigos, des denrées, de la salubrité, de l'affichage des horaires d'exploitation et j'en passe. Il y a 127 établissements publics à Yverdon soumis à patente et il y a des rapports d'inspections et des contrôles qui se font systématiquement. Ces contrôles se font depuis fort longtemps, d'une façon sérieuse et régulièrement. Les établissements qui sont en contravention avec la législation ont un délai de quinze jours pour se mettre en règle, faute de quoi la procédure classique de dénonciation est suivie. J'espère vous avoir rassuré quant au travail et aux investigations de la Police dans ce secteur.

**Monsieur Jean-Marc COUSIN :**

Je dois dire qu'effectivement mesurer l'étendue du non-respect de cette loi est un travail ardu. J'ai moi-même procédé à ce contrôle-là et sur un certain pourcentage, le non-respect devient significatif. Je peux citer les quelques établissements qui soutiennent cela. Je ne le ferai pas, mais je crois que quand on est à deux ou trois pour cents sur une ville qui en compte 127, et j'augmente volontairement le chiffre que j'ai contrôlé, je me demande quelle est la fréquence de ces contrôles que notre Police du Commerce effectue. J'ai fait moi-même plusieurs contrôles espacés dans le temps, mais la proportion ne changeait pas.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Effectivement, je n'ai pas fait la tournée des bistrotts pour vérifier et je ne compte pas le faire. On a un service de Police parfaitement compétent qui fait son travail de façon sérieuse, régulière et systématique.

**Monsieur Jean-Marc COUSIN :**

J'espère que cette mesure sera prise au sérieux par le biais de contrôles encore plus sérieux. J'espère pouvoir dire que la mesure a porté ses fruits.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Marc GUIGNARD (Prix de l'électricité).**

Vous avez pu constater que j'ai refusé le préavis no 15. Je vous donne quelques explications personnelles.

Ce préavis 15 est une restructuration du réseau. Je ne crois donc pas qu'il y a urgence à faire ces travaux-là. Sachant que les SI font du bénéfice au niveau de la vente de l'électricité – ce dont je les félicite -, je trouve qu'il serait plus judicieux de baisser le prix de l'électricité pour en faire bénéficier les citoyens de cette ville, ce prix étant actuellement excessif à Yverdon par rapport à nos voisins.

**Madame la Présidente :**

Merci Monsieur le Conseiller Marc GUIGNARD. Vous auriez dû faire cette intervention, si vous permettez, dans le cadre de la discussion sur le préavis no 15.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Roland FAVRE (Droit de superficie station d'essence COOP).**

Ma question, qui s'adresse à la Municipalité, n'est pas un scoop. Tout le monde sait que les magasins WARO, qui ne sont pas sur la Commune d'Yverdon, vont passer en mains COOP.

Par contre, la station d'essence fonctionne depuis aujourd'hui sous la marque COOP. Sait-on ce que va devenir notre droit de superficie que notre Conseil a décidé d'allouer à COOP pour une station d'essence au giratoire Edouard-Verdan ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

La Commune a signé un droit de superficie avec COOP Mineraloel dans le but de lui permettre d'exploiter cette station d'essence pour une certaine durée sur ce triangle de terrain communal. Je crois qu'on est là dans une relation d'affaires avec COOP, qui a été définie sur la durée et avec cette entreprise.

**Monsieur Roland FAVRE :**

C'était l'objet de ma question et je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Pascal BLUM (Projet MARINA).**

Le Journal 24Heures d'aujourd'hui présente sur trois quarts de page le projet probablement imaginatif de Marina d'un promoteur de la région. Comme l'article affirme qu'une délégation de la Municipalité a entendu une présentation de ce projet et qu'une deuxième entrevue semble prévue pour cet automne, la Municipalité peut-elle déjà préciser à ce Conseil si ce genre de projet, quelque peu élitiste à mes yeux, entre en ligne de compte pour le développement de cette zone, en particulier par rapport au résultat du concours d'aménagement de ladite zone, ainsi qu'au contenu du plan partiel d'affectation que nous avons adopté il y a peu de temps ?

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

La Municipalité, respectivement URBAT, reçoivent régulièrement des projets qui sont soumis à l'étude des Services et qui sont ensuite transmis, selon le stade de leur évolution, à la Municipalité pour décision.

Le fait de recevoir les intéressés est un acte de courtoisie. A partir du moment où quelqu'un prend la peine de soumettre un dossier à l'autorité communale, s'il s'agit d'un projet d'une certaine importance, il est normal que celle-ci en accuse réception et qu'elle reçoive les initiants. Cela ne préjuge pas de la recevabilité du dossier.

Dans le cas particulier, il faut rappeler que les Rives du lac sont l'objet des préoccupations presque constantes ou en tout cas très anciennes, de la Municipalité et de votre Conseil. Je rappelle qu'il y a eu un plan directeur des Rives du lac, puis un plan d'affectation des Rives du lac et ensuite le plan général d'affectation pour toute la Ville. Celui-ci vient d'être adopté par le chef du département des infrastructures. Il y a aussi eu un plan directeur de la Ville et le concours d'idées mis en place suite à la décision de votre Conseil de refuser le projet de port il y a quelques années. Il y a donc de nombreux instruments de planification du territoire qui concernent le secteur qui fait l'objet de l'article de 24 Heures d'aujourd'hui.

Le projet primé lors du concours d'idées a eu le grand mérite de mettre en évidence la nécessité d'avoir un parking de part et d'autre de l'hippodrome et de permettre la réalisation de ce parking dont les travaux viennent de commencer. Il a aussi eu pour effet de geler les terrains en cause situés entre la Thièle et le canal Oriental, soit entre la ligne constituée par l'hippodrome et la patinoire d'une part, et le lac de l'autre. Ce sont les terrains sur lesquels l'Exposition a eu lieu l'an passé. Ceux-ci sont propriétés de la Commune. Ils ont la destination que leur donnent les documents dont je viens de vous parler et qui ont été acceptés par votre Conseil et approuvés par l'autorité cantonale. Ces terrains sont destinés à des buts d'intérêt général, de détente, de loisirs, d'activités sportives ou idéales.

A partir de cela, on peut constater que ces terrains ont fait l'objet d'un certain nombre de décisions successives et que toutes ces affectations correspondent à une tendance qui exclut une destination à des fins de logement, voire à tout autre usage essentiellement privatif. Avant que les Services n'aient pu étudier le dossier, avant que la Municipalité n'ait pris une décision, je ne peux pas vous en dire plus. Il faut attendre que ce dossier, comme tous les autres, passe à l'examen des Services communaux.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse étayée, qui me rassure tout à fait, pour l'instant tout au moins.

\* \* \* \* \*

**Intervention de Madame Suzanne ROETHLISBERGER (Travaux Hôtel de Ville et cimetière).**

Je voudrais dire un grand merci pour les travaux qui ont été effectués, tant devant l'Hôtel de Ville que devant le cimetière, et pour la rapidité avec laquelle ils ont été faits.

C'est sur cette note d'optimisme que j'aimerais vous souhaiter un bon été.

**Madame la Présidente :**

Y a-t-il d'autres interventions au chiffre neuf de l'ordre du jour ? Y a-t-il des réponses de la Municipalité ? Je ne crois pas qu'il y en ait en suspens.

Si plus personne ne demande la parole, je clos la discussion. Nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour et je vous remercie de votre participation.

Pour autant qu'il y ait de la matière, je vous donne rendez-vous au jeudi 4 septembre 2003 pour notre prochaine séance et je lève celle-ci en vous souhaitant bonne nuit, mais également bon été et bonnes vacances.

Il est 22h35.

**CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

Gloria CAPT

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

# TABLE DES MATIERES

## du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 juillet 2003

	Pages
1. Appel .....	169
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2003.....	170
3. Communications de la Présidente .....	170
4. Communications de la Municipalité .....	172
5. Comptes communaux 2002 (Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ, Président de la Commission des finances, rapporteur) .....	173
6. Préavis no 13/03 concernant :	
a) la participation de la Commune d'Yverdon-les-Bains à la création d'une société anonyme qui sera propriétaire de la « Maison de région », sise à la rue de la Maison-Rouge à Yverdon-les-Bains, destinée à accueillir les activités de l'ADNV ;	
b) l'octroi d'un crédit de Fr. 71'000.- pour le financement de la part de la Commune d'Yverdon-les-Bains à la souscription d'actions de la société anonyme précitée. (Madame Sarah SCAPERROTTA, rapportrice).....	177
7. Préavis no 14/03 concernant la conservation de la structure du nuage « Blur », soit :	
a) la participation de la Commune d'Yverdon-les-Bains à la création de la Fondation « Espace d'Ailleurs » ;	
b) l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 2'100'000.- au maximum pour le financement de la part de la Commune d'Yverdon-les-Bains aux travaux de réhabilitation et de conservation de la structure du nuage « Blur » par la Fondation précitée ;	
c) le cautionnement de la Commune d'Yverdon-les-Bains à l'emprunt LIM de Fr. 2'000'000.- contracté par la Fondation précitée ;	
d) l'acquisition de l'Etat de Vaud d'une concession d'usage du domaine public lacustre cantonal et sa sous-concession à la Fondation précitée ;	
e) l'octroi à la Fondation précitée d'un droit de superficie gratuit grevant une surface de 1'000m <sup>2</sup> env. de la parcelle communale n° 2346 « A l'Hippodrome » pour une durée identique à celle de la concession d'usage du domaine public lacustre cantonal. (Monsieur Maximilien BERNHARD, rapporteur). .....	181
8. Préavis no 15/03 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'545'000.-- pour la restructuration du réseau de distribution d'électricité à moyenne tension, étapes 4 et 5 (boucles "Sports" et "Sud Colline"). (Madame Marceline MILLIoud, rapportrice). .....	200

9. Propositions individuelles et interpellations. ....	202
<i>Question de Monsieur Cédric PILONEL (Place Pestalozzi). ....</i>	<i>202</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Affichage boissons sans alcool dans les établissements publics). ....</i>	<i>203</i>
<i>Question de Monsieur Marc GUIGNARD (Prix de l'électricité).....</i>	<i>204</i>
<i>Question de Monsieur Roland FAVRE (Droit de superficie station d'essence COOP). ....</i>	<i>205</i>
<i>Question de Monsieur Pascal BLUM (Projet MARINA).....</i>	<i>205</i>
<i>Intervention de Madame Suzanne ROETHLISBERGER (Travaux Hôtel de Ville et cimetière). ....</i>	<i>206</i>